



ENSEIGNEMENT OPERATIONNEL 2

**DIVISION A
GROUPE 5**

COMPTE RENDU

de la conférence du colonel François ESTRATE
chef de la section doctrine de la division emploi de l'état major des armées
du lundi 4 octobre 2004
sur le thème
« Introduction à la doctrine des OPS interarmées »

- 1 – Conférence du cycle d'enseignement opérationnel n° 2 : « Introduction à la doctrine des OPS interarmées » par le colonel François ESTRATE.
- 2 – doctrine OPS interarmées.doc
- 3 – Chef de bataillon Stéphane BAJARD (France).
- 4 – 4 octobre 2004.
- 5 – Division A.
- 6 – Compte rendu de la conférence : Introduction à la doctrine des OPS interarmées.
- 7 – Le conférencier a d'abord délivré une description générale du contexte géostratégique mondial, puis, présenté la stratégie opérationnelle française et dans un dernier temps décrit l'ensemble des moyens militaires de la France.
- 8 – Mots clefs : *doctrine, emploi des forces.*

Le colonel ESTRATE, actuellement chef de la section doctrine de la division emploi de l'état major des armées, a dans un premier temps rappelé le contexte géostratégique mondial, puis, présenté la stratégie opérationnelle française et dans un dernier temps décrit l'ensemble des moyens militaires de la France.

I – L'ENVIRONNEMENT STRATEGIQUE

11 – Fondements géostratégiques

En Europe on ne perçoit plus aujourd'hui de source de conflit majeur, cependant la prolifération d'armes de destruction massives dans des zones mal contrôlées par les organisations régionales ou internationales représente des risques réels auxquels s'ajoutent des menaces se situant hors des rapports interétatiques traditionnels, que constituent les activités de mouvements nationalistes, de terroristes, du crime organisé ou encore de trafic d'armes ou de drogue.

12 – Fondements constitutionnels

- Ordonnance du 7 janvier 1959
„La défense a pour objet d'assurer en tout temps et en toute circonstance la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit au respect des alliances, traités et accords internationaux”.

La France met donc en œuvre une stratégie globale qui fédère les différentes stratégies correspondant aux domaines militaire, civil, économique, social et culturel de la défense. De plus celle-ci s'inscrit résolument dans une perspective européenne et internationale.

- Le livre blanc de la défense
Ce document de référence édité en 1994, fixe les cadres d'emploi, les fonctions stratégiques, et les différents scénarios et capacités d'engagement de nos forces pour une période de 20 ans.

13 – Objectifs majeurs de la politique de défense

- Protection et défense de nos intérêts dans le monde.
- Construction de la défense européenne et participation à un système international stable et pacifié.
- Conception globale de la défense.

14 – Cadre d'emploi

- Posture permanente de sûreté et opérations de service public.
- Opérations de maintien et de rétablissement de la paix sous mandat ONU ou international.
- Conflits régionaux en coalition OTAN, UE ou ad-hoc,
- Défense collective (OTAN)

II – LA STRATEGIE OPERATIONNELLE

La bonne exécution des missions confiées aux forces armées suppose la maîtrise des quatre fonctions stratégiques que sont la dissuasion, la prévention, la projection et la protection.

21 – Dissuasion nucléaire

Ultime garantie de l'indépendance et de la sécurité de la France, exclusivement défensive, la dissuasion vise à préserver les intérêts vitaux de notre pays contre toute agression. Les moyens nucléaires diversifiés détenus (4 SNLE et 3 escadrons de mirages 2000N) offrent la souplesse nécessaire à l'exercice crédible de la dissuasion en toute circonstances.

22 – Prévention

La prévention a pour but d'empêcher l'émergence de situations conflictuelles et notamment d'anticiper la réapparition de menace majeure contre l'Europe. Elle s'appuie sur un dispositif de renseignement, sur la coopération et les accords de défense avec les pays alliés ou amis, et également sur des capacités de réactions immédiates, sur l'activation progressive de moyens prépositionnés ou projetables.

23 – Projection Action

On distingue la projection de forces de la projection de puissance selon qu'il y a ou non envoi de troupe au sol sur le théâtre d'opération.

Le contrat de projection de force en 2002 est le suivant :

- Avec l'OTAN en Europe : 50 000 h sans relève.

- En national ou multinational : 20 000 h sans limitation de durée sur plusieurs théâtres,
26 000 h pour un an maximum.

- Composantes aériennes associées : 100 avions de combat,
avions de ravitaillement en vol,
groupe de transport aérien,
AWACS,
2 bases projetées.

- Composantes navales associées : 1 groupe aéronaval,
1 groupe amphibie,
1 groupe de guerre des mines,
des sous-marins,
des avions de patrouille maritime.

- Composante gendarmerie : 600 gendarmes.

24 – Protection

La notion de protection concerne exclusivement le territoire national et la population, mais celle-ci peut s'exercer en coopération européenne ou internationale. Elle implique en toutes circonstances de satisfaire les exigences de sécurité et d'intégrité du territoire, de liberté d'action du gouvernement et de sauvetage de la population. La défense aérienne, la défense maritime, la défense opérationnelle du territoire et la défense civile concourent à la protection.

III – LA STRATEGIE DES MOYENS : ORGANISATION DES FORCES, STRUCTURES, EQUIPEMENTS, PERSONNELS

31 – Les 6 scenarios du livre blanc

1. Conflit régional (sans intérêts vitaux)
2. Conflit régional mettant en cause des intérêts vitaux
3. Agression contre nos territoires d'outre-mer
4. Application des accords de défense
5. Opérations de paix en faveur du droit international
6. Résurgence d'une menace majeure en Europe

32 – Les leçons des engagements récents

- Guerre du Golfe

Dimension interarmées et internationale des opérations

Prédominance des capacités d'information

Exigences de la chaîne de commandement : renseignement, planification

Besoin de forces professionnelles

- Balkans

limites des coalitions : " les missions font les coalitions"

Besoin accru de réactivité : ciblage, ravitaillement en vol

rétablissement / maintien de la paix : actions civilo-militaires, forces terrestres

- Autres

Timor oriental, Haiti : capacités de projection, interministériel

Afghanistan : coalition, frappes de précision, action à partir de la mer

Macédoine, RDC: engagements de l'UE

RCI: interministériel, maîtrise violence, coopération africaine

Irak: RDO, globalité, les effets militaires

33 – Stratégie des moyens (les axes d'effort)

Compte tenu des missions qui leur sont confiées et du contexte international dans lequel s'inscrivent le plus souvent leurs engagements, les forces armées françaises développent et entretiennent des aptitudes qui déterminent elles-mêmes les capacités à acquérir.

- Chaîne de commandement

La France doit pouvoir participer au commandement d'une opération multinationale en occupant des postes de responsabilité dans l'état-major du commandement de l'opération.

- Personnel

L'acquisition de la supériorité opérationnelle requiert de plus en plus la mise en œuvre de hautes technologies. Celles-ci ne sauraient cependant suffire pour régler au mieux une crise. L'homme qui en dispose et qui, par ailleurs, détient les avantages irremplaçables que sont sa présence sur le terrain, son appréciation de l'environnement culturel et son intelligence des situations, reste le principal artisan de la réussite de l'action militaire.

- **Structure de forces**

Pour remplir leurs missions, les armées doivent pouvoir constituer, à partir de leur organisation de temps de paix, des forces interarmées adaptées aux opérations envisagées. La constitution de telles forces ; exige, de la part de tous les états-majors concernés par le travail de planification opérationnelle, l'application de méthodes et de procédure confirmées.

- **Equipements et capacités**

Les grandes capacités à détenir par les forces armées se déduisent des orientations majeures données par la loi de programmation. Celle-ci fixe les conditions d'adaptation de l'outil militaire au nouveau contexte, présente le modèle d'armée 2015 approuvé par le président de la république et précise les étapes nécessaires pour atteindre ce modèle.

34 – Modèle 2015

- **Armée de terre (136 000 militaires + 34 000 civils)**

Avec un total de 85 régiments répartis de façon équilibrée entre équipements lourds et légers l'armée de terre comprend :

8 brigades interarmes dont 2 blindées, 2 mécanisées, 2 légères blindées et 2 d'infanterie spécialisée, et 4 états-majors de force projetables.

- **Marine nationale (45 500 militaires + 11 000 civils)**

Composée d'une force d'action navale, de forces sous-marine, de fusillés commandos et d'une aviation navale, la marine forme un ensemble cohérent et équilibré disposant des moyens suivants : 80 bâtiments et 130 aéronefs.

- **Armée de l'air (63 000 militaires + 7 000 civils)**

Composée d'une aviation de combat (300 appareils), d'une aviation de transport (56 appareils) de ravitailleurs en vol (16), d'unités de surveillance et de contrôle aérien (4) ainsi que de 2 bases projetables, l'armée de l'air dispose d'avions multirôles et d'armes de précision.

- **Gendarmerie (96 000 militaires + 2 000 civils)**

Départementale : 3600 brigades

Mobile : 125 escadrons

Garde républicaine : 3 régiments